



**MINISTÈRE  
DE L'INTÉRIEUR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Sous-Direction de l'éducation routière  
et du permis de conduire  
Bureau national des droits à conduire**

Affaire suivie par : AN

<https://recours.permisdeconduire.gouv.fr>

**Délégation à la Sécurité Routière**

**Maître<sup>1</sup>  
174 rue de Courcelles  
75017 PARIS**

*Paris, le 5 février 2025*

Réf. :

Maître,

**Vous avez appelé mon attention sur la situation du permis de conduire de votre client**

**Après un examen attentif de son dossier, je vous informe que les mentions relatives à l'infraction  
commise le 27 septembre 2022 ont été extraites.**

**De ce fait, le permis de conduire de votre client est valide et doté de douze points, à ce jour.**

Veuillez agréer, Maître, l'expression de ma considération distinguée.

*Pour le ministère de l'intérieur  
et par délégation,  
l'adjointe à la cheffe du bureau national  
des droits à conduire*

